



COMMISSION DES REGLEMENTS

Procès-Verbal N° 9 - Réunion du Mercredi 7 juin 2023

Présents : Mme Sylvie SCHOUWEY – Mrs Patrice ANTHONIOZ - Michel MONIOTTE – Robert PRICAZ

Excusé : Michel RENAUD

oooOOooo

→ FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 21044988

U18 Départemental 2 – Poule A – Lundi 1^{er} mai 2023

La Joux 1 – Montmorot/Macornay 1

- Forfait simple de La Joux 1

Amende : 35 € à La Joux

Dossier n° 21044994

U18 Départemental 1 – Samedi 6 mai 2023

Arcade 1 – Mouchard/Arc 1

- Forfait simple de Mouchard/Arc 1

Amende : 70 € à Mouchard/Arc (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21113336

Départemental 5 – Poule B – Dimanche 7 mai 2023

St Claude 2 – St Maur 2 à 8

- Forfait simple de St Maur 2 à 8

Amende : 30 € à St Maur

Dossier n° 21113303

Départemental 5 – Poule C – Dimanche 7 mai 2023

Trois Monts 3 à 8 – Montbarrey 2

- Forfait simple de Trois Monts 3 à 8

Amende : 30 € à Trois Mont

Dossier n° 21113338

Départemental 5 – Poule D – Dimanche 7 mai 2023

Rahon 2 à 8 – Archelange 2

- Forfait simple de Rahon 2 à 8

Amende : 30 € à Rahon.

Dossier n° 21113339

Critérium U15 F – Lundi 8 mai 2023

Sirod 1 – Jura Dolois 1

- Forfait simple de Jura Dolois 1

Amende : 60 € à Jura Dolois (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21093029

U11 – Poule H – Samedi 13 mai 2023

Jura Sud Foot 4 – Septmoncel 1

- Forfait simple de Septmoncel 1

Amende : 30 € à Septmoncel

Dossier n° 21093021

U18 Départemental 2 – Poule B – Samedi 13 mai 2023

Vaux 1 – Petite Montagne 1 à 8

- Forfait simple de Petite Montagne 1 à 8

Amende : 60 € à Petite Montagne (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21093030

Départemental 4 – Poule B – Dimanche 14 mai 2023

Beaufort/Sud Revermont 2 – Souvans 1

- Forfait simple de Souvans 1

Amende : 110 € à Souvans (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21093025

Départemental 5 – Poule D – Dimanche 14 mai 2023

Moissey/Archel. 2 à 8 – Pleure 2

- Forfait simple de Moissey/Arch. 2 à 8

Amende : 60 € à Moissey/Arch. (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21095668

Critérium Féminin à 8 – Poule A – Jeudi 18 mai 2023

Haut Jura 1 – Rahon 1

- Forfait simple de Rahon 1

Amende : 60 € à Rahon (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21099545

Critérium Féminin à 8 – Poule B – Jeudi 18 mai 2023

Molay 1 – Petite Montagne 1

- Forfait simple de Petite Montagne 1

Amende : 60 € à Petite Montagne (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21099515

Départemental 4 – Poule A – Jeudi 18 mai 2023

Haut Jura 2 – Petite Montagne 3

- forfait simple de Petite Montagne 3

Amende : 110 € à Petite Montagne (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21113500

Critérium U15 Féminines – Samedi 20 mai 2023

Bresse Jura 1 – Coteaux Seille 1

- Forfait simple de Bresse Jura 1

Amende : 60 € à Bresse Jura. (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21099575

Critérium U18 Féminines – Samedi 20 mai 2023

Jura Sud 1 – Chevigny St Sauveur 1

- Forfait simple de Chevigny St Sauveur 1

Amende : 60 € à Chevigny St Sauveur. (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21113502

Départemental 1 Féminines – Dimanche 21 mai 2023

Beaufort/Sagy 1 – Septmoncel 1

- Forfait simple de Septmoncel 1

Amende : 110 € à Septmoncel ((amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21125386

U18 Départemental 2 – Poule B – Samedi 27 mai 2023

Sirod 1 - Vaux/Dortan 1

- Forfait simple de Vaux/Dortan 1

Amende : 70 € à Vaux (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21125390

U18 Départemental 2 – Poule C – Samedi 27 mai 2023

Jura Stad 1 – Angillon/Champagnole 1

- Forfait simple d'Angillon/Champagnole 1

Amende : 70 € à Angillon (amende doublée, 3 dernières journées)

Dossier n° 21128033

Critérium U12 Féminines – Samedi 3 juin 2023

Arcade Foot 1 – Mont S/Vaudrey 1

- Forfait simple de Mont S/Vaudrey 1

Amende : 60 € à Mont S/Vaudrey (amende doublée, 3 dernières journées)

→ FORFAITS GENERAUX

Dossier n° 21113308

Départemental 5 – Poule C

- Forfait général de l'équipe de Trois Monts 3 à 8

Amende : 70 € à Trois Monts (forfait général dans les 3 dernières journées)

Dossier n° 21140399

Départemental 1 : Jura Nord 1 – Dole/Crissey 1 du Dimanche 4 juin 2023

- Suite au forfait de l'équipe de Dole/Crissey 1 à Jura Nord, l'équipe de Dole/Crissey 1 est déclarée forfait général. (Art 10 -1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Dole/Crissey de 320 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

Dossier n° 21128993

Départemental 4 – Poule A : Arcade 3 – Grandvaux 2 du dimanche 4 juin 2023

Suite au forfait de l'équipe de Grandvaux 2 à Arcade, l'équipe de Grandvaux 2 est déclarée forfait général. (Art 10-1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Grandvaux de 180 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

Dossier n° 21140400

Départemental 5 – Poule B : Aromas 2 – Poligny/Grimont 4 à 8 du dimanche 4 juin 2023

Suite au forfait de l'équipe de Poligny/Grimont 4 à Aromas, l'équipe de Poligny/Grimont 4 est déclarée forfait général. (Art 10-1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Poligny/Grimont de 70 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

Dossier n° 21140397

Départemental 5 – Poule D : Moisse/Archel.2 à 8 – Archelange 2 du dimanche 4 juin 2023

Suite au forfait de l'équipe de Moisse/Archel.2 à 8 contre Archelange 2, l'équipe de Moisse/Archel.2 à 8 est déclarée forfait général. (Art 10-1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Moisse de 70 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

→ RESERVES

Dossier n° 21141549

Départemental 2 – Poule A – Dimanche 7 mai 2023

Lons RC 3 – Champagnole 3

- Réserve d'avant match posée par le club de Champagnole sur la participation de l'ensemble des joueurs de Lons RC 3, pour le motif suivant : réserve sur la vérification des licences des joueurs de Lons RC 3.

Réserve confirmée.

Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que la réserve est insuffisamment motivée, tout comme la confirmation de réserve,

La Commission

- dit la réserve et la confirmation de réserve non recevables et confirme le résultat acquis sur le terrain, victoire de Lons RC3.

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Champagnole de 35 € pour frais de confirmation de réserve.

Dossier n° 21115202

Coupe Sport2000/C. Mutuel – Dimanche 21 mai 2023

St Claude 1 – Crotenay/C. Ain 2

- Réserve d'avant match posée par le club de St Claude sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Crotenay/C. Ain pour le motif suivant : des joueurs du club de Crotenay/C. Ain sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve non confirmée

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de St Claude de 30 € pour réserve non confirmée.

Dossier n° 21115204

Coupe Sport2000/C. Mutuel – Dimanche 21 mai 2023

St Claude 1 – Crotenay/C. Ain 2

- Réserve d'avant match posée par le club de Crotenay/C. Ain sur la qualification et/ou la participation des joueurs AYKUT Ozel, MURAT Sengonul du club de St Claude pour le motif suivant : les joueurs AYKUT Ozel et MURAT SENGONUL sont en état de suspension au jour de la présente rencontre

Réserve non confirmée

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Crotenay/C. Ain de 30 € pour réserve non confirmée.

Dossier n° 21140904

U15 Départemental 2 – Poule C – Samedi 27 mai 2023

Bresse Jura 2 – Jura Stad 2

- Réserve d'avant match posée par le club de Jura Stad sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Bresse Jura pour le motif suivant : des joueurs de Bresse Jura sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve non confirmée

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Jura Stad de 30 € pour réserve non confirmée.

Dossier n° 21141551

U18 Départemental 1 – Samedi 27 mai 2023

Dole S3/Chois/3 Mts 1 – Arcade Foot 1

- Réserve d'avant match posée par le club d'Arcade Foot sur la qualification et/ou la participation des joueurs Sofiane ZOHAYR, Jules DEMARET, Nassim KAMOUCHE, Abdel Karim ZERARI de Dole S3/Chois/3 Mts 1, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de...joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée.

Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que la réserve est insuffisamment motivée, et que la confirmation de réserve n'apporte aucun élément supplémentaire,

La Commission

- dit la réserve non recevable, et confirme le résultat acquis sur le terrain, victoire d'Arcade (2-5).

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte d'Arcade de 35 € pour frais de confirmation de réserve.

Dossier n° 21125830

Départemental 4 – Poule A – Dimanche 28 mai 2023

Arcade Foot 3 – Haut Jura 2

- Réserve d'avant match posée par le club Haut Jura sur la qualification et/ou la participation du joueur d'Arcade Foot pour le motif suivant : le joueur est en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Réserve confirmée.

Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que le joueur a purgé son match de suspension le jeudi 18 mai,

La Commission

- dit le joueur qualifié, et rejette la réserve comme non fondée.

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Haut Jura de 35 € pour frais de confirmation de réserve.

Dossier n° 21125832

Départemental 4 – Poule A – Dimanche 28 mai 2023

Arcade Foot 3 – Haut Jura 2

- Réserve d'avant match posée par le club d'Arcade Foot sur toute l'équipe de Haut Jura car certains aurait effectué plus de 10 matchs en niveau supérieur.

Réserve confirmée.

Suite à cette réserve, le club de Haut-Jura a transmis, au District, par mail du dimanche 28 mai, les feuilles des 5 dernières rencontres de l'équipe 1 de Haut Jura.

Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que la réserve est insuffisamment motivée,

La Commission

- dit la réserve non recevable, et confirme le résultat acquis sur le terrain, match nul (2-2).

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte d'Arcade de 35 € pour frais de confirmation de réserve.

→ RECLAMATIONS APRES-MATCH

Dossier n° 21113430

U15 à 8 – Samedi 13 mai 2023

St Lupicin 1 – Septmoncel 1

- Réclamation d'après-match de la part de Septmoncel concernant le déroulement de la rencontre, notamment sur les deux cages aux dimensions différentes et le fait que le club de Septmoncel n'ait pu poser une réserve.

Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que le match s'est déroulé avec un but aux dimensions non appropriées,

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Saint Lupicin de 35 € pour but non réglementaire et 35 € pour frais de réclamation d'après-match.

Dossier n° 21141556

U13 Départemental 3 – Poule A – Samedi 13 mai 2023

Coteaux Seille 2 – Arcade 2

- Observation d'après-match posée par Coteaux de Seille sur la qualification et/ou la participation du joueur n°6 d'Arcade susceptible de jouer sous fausse licence.

Réclamation produite en date du 15 mai suite à observation d'après match portée sur la FMI.

Après étude des pièces figurant au dossier,

La Commission, considérant la réclamation d'après match détaillée de Coteaux de Seille, la demande d'information du secrétariat du District à Arcade en date du 17 mai, et l'absence de réponse d'Arcade,

Constatant que 9 joueurs d'Arcade étaient inscrits sur la FMI, tandis que 11 joueurs ont participé au défi et figurent sur la feuille de défi.

La Commission dit deux joueurs non qualifiés pour participer à la rencontre, donne match perdu par pénalité à Arcade Foot 2, score 2-0 pour Coteaux de Seille, -1 point à Arcade Foot 2, et demande au secrétariat de débiter le compte d'Arcade de 2 x 35 €, soit 70 € pour participation de joueurs non qualifiés, plus 35 € pour frais de réclamation d'après match.

→ MATCHS ARRETES - NON-JOUES

Dossier n° 21141558

U13 Départemental 3 – Poule D – Samedi 13 mai 2023

Plaine 39 1 – Dole S3 1

- Match arrêté à la 58^{ème} minute, l'équipe de Dole S3 ayant quitté le terrain.

Après examen des pièces figurant au dossier,

Considérant que Dole S3 a quitté le terrain avant la fin de la rencontre,

La Commission, donne perdu par pénalité à Dole S3, score 3-0, -1 point à Dole S3, et demande au secrétariat de débiter le compte de Dole S3 de 50 € pour abandon de terrain.

→ DIVERS

Dossier n° 21141560

Départemental 2 – Poule A – Samedi 13 mai 2023

Petite Montagne 1 – Champagnole 3

- Courrier de Mr JANEZ Patrick, arbitre de la rencontre, concernant l'identité de l'éducateur de l'équipe de Champagnole 3.

Après examen des pièces figurant au dossier,

Considérant le rapport de M. Janez, et les explications de M. Roche Arnaud, joueur figurant parmi les remplaçants sur la feuille de match, non rentré en jeu, et en charge de l'équipe de Champagnole,

La Commission décide de convoquer le jeudi 22 juin à 19 h, M. JANEZ Patrick, arbitre de la rencontre, et M. Roche Arnaud, afin d'être entendus au siège du District concernant l'identité de la personne avertie.

→ CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

Dossier n° 21141562

U18 Départemental 2 – Poule A – Samedi 13 mai 2023

Septmoncel 1 – Montmorot/Macornay 1

- Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

Considérant que le joueur de Montmorot/Macornay, sanctionné par la Commission de Discipline de 4 matchs fermes dont l'automatique à compter du 10 avril 2023 a participé à la rencontre en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe U18.

La Commission

- Dit le joueur de Montmorot/Macornay, non qualifié pour participer au match

- Donne match perdu par pénalité à Montmorot/Macornay (-1 point - score 2 -0)

- Inflige à Montmorot/Macornay l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu

- Inflige au joueur de Montmorot/Macornay, un match de suspension ferme à purger à compter du 26 juin 2023.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Montmorot par mail recommandé.

→ FMI – FEUILLES PLATEAUX

Dossier n° 21113587

Départemental 5 – Poule B – Dimanche 16 avril 2023

St Maur 2 à 8 – Aromas 2

- Absence de transmission

Amende : 46 € à St Maur.

Dossier n°

Critérium Féminin à 8 – Poule A - Dimanche 14 mai 2021

Angillon 1 – Poligny/Grimont 1

- Absence de tablette

Amende : 16 € à Angillon

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président de la Cion